



PAGAYEURS MARINS

Numéro 18 - Février 2009

Bulletin d'information de
PAGAYEURS MARINS

Fédération de la Plaisance en Kayak de Mer
affiliée à l'U.N.A.N.

DANS CE
NUMÉRO :

Editorial du Président	1
Brèves	2
Leçons à tirer d'un incident de navigation	3
Nos observations sur Un courrier de la FIN	4
- Sécurité en Kayak De mer	6
- Respect de l'environnement	
Relevé de décisions C.A. du 17 jan 2009	7
Compte Rendu AG du 18 jan 2009	7
Composition du Bureau & du C.A.	8
Comptes de Résultats 2008	9
Salon Nautique	10
Autocollant R.I.P.A.M.	11
Tableau des Cotisations pour 2010	12
Formulaire d'adhésion à la F.P.K.M.	12
Programme du Forum de Kersaliou	13

Editorial

Rien n'est acquis durablement, même en matière de réglementation

Lors de nos nombreuses rencontres pendant le Nautic, nous avons constaté la satisfaction générale de la D240 par les kayakistes ; les proches signatures d'arrêtés complémentaires concernant le marquage, les constructions traditionnelles étaient annoncées pour début 2009. Par ailleurs, nous avons su que la Fédération des Industries Nautiques tenait sa réunion habituelle des Métiers « Pleine nature » et que certains constructeurs voulaient réduire la longueur minimale des kayaks à beaucoup moins de 4 mètres.

Soudainement, nous apprenons que trois événements nous concernent :

- Peu avant notre Assemblée Générale, nous avons été informé que, sous la pression de constructeurs de sit on top et engins gonflables, la FIN faisait une mise en cause fondamentales des conditions d'essais de flottabilité appuyée sur une critique des accessoires de kayaks pontés, de la longueur minimale des kayaks, des kayaks équipés d'une voile accessoire (voir dans ce Bulletin extraits de notre courrier au CSNPSN)

- Notre site a été détruit par un hacker

- Le 31 janvier, l'UNAN nous a informé que la proposition de loi 1275 déposée le 26 novembre 2008 remettait en cause les accords de la Loi sur l'eau de 2006 par l'obligation d'installer un réservoir d'eaux noires pour le 1^{er} janvier 2010 sur tous les navires équipés de toilettes. Certes, il n'y a pas de toilettes sur nos kayaks mais, en dehors du confort, il n'y a pas de différence sur le plan éventuel de pollution entre des selles déposées en mer ou sur l'estran

Il nous a fallu réagir immédiatement en collaboration avec l'UNAN auprès du CSNPSN, du Ministère, de Parlementaires.

Comme vous le constatez, notre veille attentive, notre disponibilité et notre réactivité sont indispensables si l'on veut conserver la D240 et continuer à améliorer la réglementation qui nous concerne.

Nous constatons aussi à cette occasion que Pagayeurs Marins est le seul défenseur de la pratique autonome, libre et responsable du kayak de mer.

Vous pouvez compter sur nous, mais nous avons besoin de votre soutien.

Yves Béghin

BREVES :

1) Améliorations de Pagaie Salée

Au cours de l'année 2009 nous allons améliorer notre bulletin pour qu'il soit moins austère et plus agréable à lire :

- Page de garde, plus aérée, plus facile à identifier.

Mise en page améliorée avec présentation en 2 colonnes

- Périodicité : pour être plus réactif, un Bulletin de 6 pages (au lieu de 16) sera émis au minimum 4 fois/an
- Modalités de diffusion : suivant le choix de l'adhérent il sera diffusé sur papier en noir et blanc ou par internet avec de la couleur.
- Une évaluation des améliorations sera faite après un an de mise en place.

2) Appel aux dons

Dons pour la Bibliothèque

En 2003, Christian Gabard, soucieux de pérenniser l'information des kayakistes, a fait don à notre Fédération de son remarquable fond documentaire fruit de nombreuses années de travail. Avec son dynamisme habituel, il a entraîné Guy Ogez dans cette opération. Ce fond documents constitue maintenant notre bibliothèque.

Alain Bohée vient d'accepter d'assurer sa gestion.

La liste des titres des ouvrages sera bientôt mise en ligne ainsi que la procédure à suivre pour emprunter les ouvrages.

Pour compléter ce fond documentaire, je lance un appel aux dons à tous les membres de notre Fédération : Livres, revues, coupures de presse, DVD concernant le kayak de mer, seront les bienvenus.

Dons financiers

En 2008, suite à notre appel, lorsque notre situation financière était difficile, vous avez été très généreux en donnant 1134€. J'en remercie très sincèrement tous les donateurs. Ces dons ont été mis en réserve sous forme de provision pour risque et charges.

En effet, pour conserver notre indépendance, il est nécessaire que nous puissions disposer d'une provision d'au moins 5000€ pour assumer les frais d'un éventuel procès qui nous serait intenté.

Je renouvelle donc cet appel aux dons en 2009.

La procédure est simple : vous envoyez un chèque au trésorier en précisant que c'est un don et vous recevrez un reçu fiscal vous permettant de déduire 66% du montant de votre don de votre impôt sur le revenu. (IRPP)2009

3) Campagne de communication grand public 2009 du MEEDDAT

« J'apprends la mer, les lacs et les rivières »

Après avoir participé à plusieurs réunions de préparation au Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire, votre Fédération va participer à cette campagne de sensibilisation à la sécurité.

Catherine Chabaud, navigatrice, membre du CSNPSN a été chargée de l'organisation de cette campagne.

Nous vous transmettrons les informations et documents nécessaires à cette opération dès leur réception. Chaque association pourra fixer les moyens et modalités de sa participation.

4) Destruction de notre site

Le 26 janvier notre site a été complètement détruit par un hacker

Quelques jours après, André Barra et son équipe avaient déjà mis en place une page d'information pour les visiteurs.

Nous travaillons à redéfinir le contenu, le hiérarchiser, avec une organisation rationnelle facilitant la recherche et l'accès aux données. Il est prévu 3 espaces :

Le premier ouvert à tous

Le second réservé aux adhérents

Le troisième réservé au Conseil d'Administration

La reconstruction va nécessiter un travail considérable ; coté positif, notre nouveau site sera mieux que le précédent Mais il va nécessiter un certain délai. Vous serez informés de sa réouverture.

5) Avis de Décès

Patrice DHELLEMMES, membre de l'Association de Kayak de Mer du Ponant, et de notre Fédération, nous a quitté accidentellement le lundi 26 janvier. Nous l'avons apprécié lors de plusieurs randonnées et rencontres, en particulier son humour, son esprit caustique et décapant, allié à une activité physique débordante. Nous présentons à sa famille nos sincères condoléances.

6) Récupération des voiles usagées

Chaque année, des centaines de m² de vieilles voiles sont abandonnées au fond d'un bateau, dans un garage ou un hangar. L'Association des ports de plaisance de l'Atlantique (APPA), a décidé de s'associer à l'association Echo-Mer, installée à La Rochelle, pour récupérer les voiles usagées et les transformer en sacs, pour le tri sur les bateaux. Les voiles seront envoyés à l'entreprise d'insertion T'CapEco, à La Rochelle, où des couturières se chargeront de transformer les voiles en sacs pour le tri à bord des déchets.

7) Bulletin d'information de l'UNAN

Le Bulletin d'information de l'UNAN dont certains articles (météo, VHF, CRR, cartographie, ...) concernent les kayakistes ont été mis en ligne sur le site dans l'espace réservé aux adhérents

8) Fiches mémo sécurité

En collaboration avec l'UNAN, notre Fédération a conçu et rédigé 2 fiches mémo sécurité très simples, destinées à informer les débutants et nouveaux acheteurs de kayaks :

- Sécurité des kayaks et avirons de mer
 - - Débarquement : respect de l'environnement
- Vous pouvez les reproduire et les remettre aux débutants

9) Au cas où vous l'auriez oublié, merci d'envoyer au trésorier votre chèque de cotisation 2009 de 18€ avec le Bulletin d'adhésion joint.

10) Forum de Kersaliou Saint Pol de Léon

Organisé par kayakdemer.eu . Grand rendez-vous du 29 mai au 1^{er} juin des kayakistes.

Voir le programme en page 13.

Incident de kayak de mer, leçons à tirer

Nous recevons cette relation que nous vous présentons. Chacun peut en tirer des enseignements simples pour son comportement et son équipement:

Chenal de Paimpol, le 25 septembre 2008 :



Le jeudi 25 septembre les vacances se terminent pour le couple L durant lesquelles le temps ne fut pas très propice aux sorties en kayak. Ils possèdent un kayak double pliant assez ancien sur lequel ils ont ajouté le mât, la petite voile et les dérives d'un kayak gonflable. Monsieur L. a une grande pratique de la navigation dans différentes mers tant en kayak qu'en voile ou en plongée et connaît très bien la région. Ils ont déjà navigué plusieurs fois avec cette configuration sans problème en amenant la voile à chaque virement de bord.

Le vent cette après midi là, ne souffle pas à plus de 30/40 km/h, ils décident de faire une dernière balade dans le chenal de Paimpol. Ils naviguent à 300-400mètres du rivage, Madame L. porte une brassière de sauvetage standard. Se sentant bien à l'abri, ils virent de bord sans amener la voile et chavirent. Ils retirent le mât et la voile, remettent le kayak à l'endroit et Madame L. remonte mais le kayak plein d'eau chavire de nouveau. Ils n'ont emporté aucun équipement pour vider le kayak et, après plusieurs essais infructueux, renoncent. Ils restent accrochés au kayak et, compte tenu de l'heure et de la marée, pensent être secourus par les pêcheurs qui ne devraient pas tarder à rentrer. Effectivement, quelque temps plus tard, vers 16 heures, un pêcheur, Monsieur Jean-Daniel Hébert, les a aperçu depuis son bateau le « Louise Elisa » et les a secouru avec beaucoup de gentillesse et de professionnalisme, qu'il en soit chaleureusement remercié.

Monsieur L., est resté environ un quart d'heure dans l'eau et était en sérieuse hypothermie.

Quels enseignements tirer de ce qui aurait dû être un banal dessalage auquel tout kayakiste responsable doit être à même de faire face sans problème ?

Le couple L. connaissait très bien le site et avait une grande pratique de la mer. Cela l'a entraîné à faire preuve d'un excès de confiance et à sous estimer largement les risques en mer.

L'absence totale d'équipement de sécurité a réduit le kayak après le chavirage au rôle de bouée de sauvetage (voir les recommandations de la FPKM à ce sujet).

Il est à noter en outre :

- Le couple L. n'a pas pensé à rejoindre le rivage pourtant proche (Monsieur L. est un bon nageur).
- Monsieur L. n'a pas senti l'hypothermie le gagner et ce n'est que, couvert, dans le bateau de Monsieur Jean-Daniel Hébert qu'il a commencé à trembler.

Tout s'est finalement bien terminé mais, croyez moi, il n'est pas nécessaire de dessaler pour boire un verre avec les pêcheurs de la région !



Projet du 9 jan 09 de la Fédération des Industries Nautiques de modifier la D240
« Division 240 et les kayaks de mer : réflexions, questions et propositions »

Pagayeurs Marins a eu connaissance début janvier du projet de demande de modification de la D240 par la FIN à la requête de constructeurs de sit on top et bateaux gonflables. Nous avons immédiatement demandé au CSNPSN de saisir le Ministère de la Mer, Mission de la Plaisance. Vous trouverez ci-après un extrait de notre note du 12 janvier

1) Demande de la diminution de la longueur minimale de 4 à 3 mètres et distance de navigation d'un abri

Ces 2 points sont liés.

Remarques préalables : nous constatons des similitudes de conception et utilisation entre un sit on top et l'embarcation pneumatique appelée « kayak de mer gonflable » :

- le pagayeur est assis sans protection de la mer et du vent, sans calage des genoux,
- la carène est large, comme celle d'un canoë
 - il n'y a pas de caisson étanche ou ils n'ont qu'un petit volume ce qui nécessite d'utiliser des bidons ou sacs étanches pour maintenir au sec le matériel emporté.
- le fardage est important

Le sit on top a l'avantage d'avoir une carène rigide alors que celle du gonflable à faible pression est souple donc se déforme à la vague et colle à l'eau. C'est une raison technique qui rend difficile la construction de bateaux plus longs.

1.1) La limitation de la distance de navigation à 2 milles d'un abri des kayaks non auto videurs, Art 240-3.03, nous paraît justifiée pour des motifs de sécurité, (risque de retournement à la vague, courants, vent...) Or les sit on top sont pratiquement tous auto videurs par construction puisqu'ils sont munis de trous pour l'évacuation de l'eau par gravité. C'est donc pour nous un faux problème qui est posé.

2.2) Demande de ramener la longueur minimale à 3mètres.

La longueur du kayak est un élément de sécurité car elle a une incidence sur les qualités marines notamment:

- la tenue d'un cap au vent, à la vague, au courant.
- la vitesse, facteur de sécurité.

La forme de la carène a aussi une influence sur ces mêmes éléments ainsi que la surface émergée avec la prise au vent.

En conséquence, il est de la responsabilité du constructeur ou de l'importateur de fixer avec prudence la distance maximale de navigation d'un abri dans le cadre de la réglementation tout comme il le fait pour fixer la catégorie de conception. En effet le niveau de compétence des acheteurs de ce type de bateaux est généralement faible.

Pagayeurs Marins estime qu'il pourrait être envisageable de réduire un peu la longueur minimale réglementaire dans la mesure où la forme de la carène compenserait les effets néfastes de la limitation de la longueur, avec toutefois un minimum de 3,5m, mais pas au-dessous. Cet avis a aussi été exprimé aussi par certains constructeurs.

2) Essais de flottabilité

La FIN propose de modifier les tests de flottabilité Art 240-2.09, §VII pour revenir aux conditions d'essais définies par la D224 c'est à dire trappes (appelées tapes) ouvertes mais, en plus, avec la charge maximale admissible dans les caissons et la gueuse de 15kg+1,5 soit 16,5 kg dans le cockpit.

Comme la flottabilité des sacs étanches remplis de matériel de randonnée ne peut pas être prise en compte, il faudrait ajouter dans le kayak le volume de mousse nécessaire pour obtenir la flottabilité de la charge maximale diminuée du poids du kayakiste donc environ 80 à 100kg suivant le type de kayak. L'application de cette mesure reviendrait à réduire à quelques litres le volume utile des caissons pour y loger le matériel. De plus, cela provoquerait une diminution de la stabilité par le transfert des charges sur le pont, donc prise au vent supplémentaire et rehaussement du centre de gravité.

Nous estimons donc que les conditions d'essais de flottabilité définies par la D240 art 240-2.09 § VII ne doivent pas être modifiées car elles correspondent parfaitement aux besoins des kayakistes et sont très sûres et réalistes, sachant qu'un constructeur peut toujours décider d'aller au delà des obligations réglementaires qui sont des minima, mesure qui est prise par certains.

D'autre part, il est demandé que les essais des « kayaks de mer gonflables » soient réalisés en dégonflant le plus grand réservoir, comme pour les pneumatiques, tout en respectant les conditions de stabilité et flottabilité définies à l'art 240-2.09. Cette proposition est logique, mais a pour conséquence que ces embarcations sont à tort appelées « kayaks de mer gonflables » uniquement parce qu'elles sont mues à la pagaie. Ce sont en fait des canots pneumatiques comme de nombreux modèles d'annexes, mus à la pagaie ou à l'aviron.

Sauf évolutions technologiques importantes leur donnant de la rigidité, à notre avis ces embarcations sont et doivent rester des engins de plage ou des annexes.

***NDLR 1** Dans sa lettre définitive du 28 janvier, la FIN a modifié sa demande en limitant ces conditions de test aux kayaks dont les trappes ne présenteraient pas le degré d'étanchéité II de l'EN/ISO 12216, ce qui change tout.
Notre réaction rapide a été efficace.*

3) Classification des kayaks équipés d'une voile

Dans la conclusion de la note de la FIN, il est proposé que tous les kayaks équipés d'une voile soient classés en catégorie voilier. Cette proposition est pour Pagayeurs Marins incomplète et inadaptée.

La question pratique est de savoir s'il s'agit d'une voile accessoire ou permanente. Elle a été débattue et tranchée au sein du groupe de travail du CSNPSN. (cf notre note PM/NI/015.07/YB du 16 mars 2007)

En effet il a été reconnu que :

- la voile est accessoire sur un kayak si elle est démontable en navigation par le pagayeur et entreposée à bord; ce n'est donc qu'une aide à la propulsion
- pour être classé parmi les voiliers il y a une règle de calcul définie dans l'art 240-1.02 § 14 qui fait référence à un « art 110-1.02, §14 », dont nous n'avons pas trouvé la nouvelle définition. Il devrait être suffisant de l'appliquer.
- Un calcul approché à partir d'une version ancienne de la D224, les §7 et 14 de l'article 224-1.02, nous avait permis d'estimer à environ 7m² la surface de voile nécessaire pour qu'un kayak ponté de longueur 5mètres rentre dans les critères d'un voilier. Les voiles accessoires couramment utilisées sur les kayaks ont une surface inférieure à 1,5m², ce qui est très en dessous de la référence calculée des 7m².

Les kayaks utilisant une voile accessoire devraient donc rester dans la catégorie des kayaks étant conformes à la définition de l'Art. 240-1.02 §7.

Par contre les kayaks utilisés comme flotteur central d'un trimaran sont, une fois assemblés, concernés par ce changement de catégorie, ces navires ne sont plus des kayaks mais des voiliers multicoques.

4) Mise en cause dans l'argumentaire de l'efficacité des jupes et des couvercles de trappes d'accès des caissons étanches (tapes)

4.1) les jupes sont efficaces contre les vagues et rendent les kayaks pontés étanches conformes à l'Art 240-1.02 §16. Ils sont donc auto vidents

A notre grande surprise, dans le document FIN les jupes sont qualifiées de « *morceau de tissu fragile ou perdable,..... Si on ne les oublie pas....., Fragilité,...Perte possible* ».

Nous doutons que ce jugement fasse l'unanimité des constructeurs et importateurs/vendeurs de matériels.

Tout kayakiste sait que sa jupe enfilée, bien serrée à la taille et sur l'hiloire pour être étanche, ne peut pas être perdue en navigation. D'autre part, la qualité et la solidité des nouveaux tissus qui les constituent les rendent de plus en plus solides et efficaces. En randonnée, par sécurité, il est toujours emmené des jupes de rechange dans le groupe.

Par comparaison, une combinaison étanche en tissu doit aussi être contrôlée et entretenue pour rester un remarquable vêtement de sécurité. Personne ne conteste son efficacité.

Ces critiques des qualités de la jupe ne sont donc pas fondées.

4.2) Tapes ou couvercles de trappes étanches

Il est écrit dans le document FIN; « *on ne peut pas être sûr de leur (les tapes ou couvercles) pérennité* »

Les couvercles de fermeture des caissons étanches des kayaks ou de réservoirs d'air nécessaires à la flottabilité sont utilisés depuis les années 1980 ; ils sont fabriqués avec différentes techniques : couvercle à visser en plastique avec joint, caoutchouc, jupette néoprène + couvercle rigide. C'est le constructeur qui choisit le modèle en fonction de leur qualité.

Leur fiabilité est reconnue mais il faut les surveiller et les entretenir comme des drisses ou des écoutes sur un voilier.

On peut se demander pourquoi la qualité des accessoires nécessaires aux kayaks de mer pontés leur permettant d'être reconnus auto vidents et pouvant naviguer jusqu'à 6 milles d'un abri est soudainement mise en cause par la FIN sans arguments objectifs et justifiés.

Les bateaux ouverts, soit on top rigides et bateaux gonflables ont des points faibles par rapport aux kayaks pontés, (pas de protection thermique des pagayeurs, pas de caisson étanches, prise au vent, vitesse limitée) qui en toute logique devraient limiter leur usage à 2 milles sauf pour des kayakistes très expérimentés. Néanmoins ils satisfont un type de demande d'utilisateurs car il y a différentes pratiques.

5) Conclusions

L'arrêté du 11mars 2008 a fait l'objet d'une étude approfondie pendant 3 ans par le CSNPSN et la Mission de la Plaisance; il est cohérent, complet et contribue à la sécurité des navires de plaisance dont les kayaks de mer. Il répond à l'orientation générale de la D240 d'avoir « *moins de réglementation et plus de responsabilité des constructeurs et navigateurs* »

Annoncée dès le mois de juin, l'évaluation de sa mise en place a été faite le 2 octobre 2008 par le CSNPSN.

Pour Pagayeurs Marins, il n'y a pas de raison de modifier actuellement cet arrêté, et encore moins dans l'urgence.

Yves Béghin, Président

NDLR 2

Le CSNPSN va réunir le groupe de travail de la D240 pour examiner les demandes de la FIN et remettra son avis au Ministère de la Mer, Mission de la Plaisance.





DEBARQUEMENTS RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT



Lors des débarquements à terre sur des plages, des îles ou des zones fragiles (criques), afin de respecter et rester en harmonie avec la faune et la flore, appliquez les règles suivantes :

PREPAREZ VOTRE DEBARQUEMENT

- Prenez connaissance des règles en vigueur sur les sites que vous souhaitez fréquenter.
- Contactez préalablement les autorités, mairies, capitaineries, ou gestionnaires d'espaces naturels et les associations spécialisées.
- Si vous ramassez des coquillages et crustacés, ou des algues, informez-vous des réglementations locales : conditions, lieux, tailles, quantités, et en particulier interdictions de ramassage des coquillages temporairement pollués donc toxiques.
- Ne prélevez que ce qui vous paraît strictement nécessaire.

COMPORTEMENT ENVERS LA FAUNE

- Evitez de débarquer sur des petits îlots, ou sur ceux qui abritent des colonies d'oiseaux ou de phoque surtout en période de reproduction de mars à fin août.
- A la côte, n'approchez pas les aires de nidification.
- Pour limiter le dérangement, ne vous approchez pas à moins de 100 m des animaux. Pour des raisons sanitaires, ne leur donnez pas de nourriture. Ne débarquez pas d'animaux domestiques.

COMPORTEMENT A TERRE

- Suivant les situations respectez les propriétés privées.
- En tout temps, évitez d'allumer des feux libres.
- Ne lavez rien directement dans le plan d'eau
- Ne laissez jamais rien sur les plages, îles, et criques.
- Contribuez à la propreté des lieux en ramassant les déchets trouvés sur place et en les remportant, selon vos capacités.
- Assurez-vous, en quittant le site, de ne laisser aucune trace de votre passage sur un espace fragile, particulièrement la végétation.
- Recherchez toujours la discrétion tant sonore que visuelle.

SECURITE DES KAYAKS ET AVIRONS DE MER

Si vous êtes en difficulté, ne quittez jamais votre embarcation, vous risqueriez de ne pas être retrouvé.
Ayez toujours votre gilet de sauvetage à portée de main, calé sur le pont, ou mieux portez-le.
Méfiez vous de la force du vent et des courants qui peuvent rendre votre navigation difficile.

EQUIPEMENT

- Un gilet de sauvetage de flottabilité 50 N.
- Sur vous, même de jour, une lampe torche étanche ou mieux une lampe à éclats, et si possible une VHF portable étanche.
- Portez les vêtements et équipements individuels adaptés aux conditions de navigation (température, vent, ...).

Ayez toujours à bord les moyens de remonter seul dans votre kayak, et soyez entraîné à les utiliser.

Ayez toujours des moyens d'assèchement et de remorquage.

SIGNALISATION

Prévenez vos proches à terre de la zone où vous naviguez et de votre progression.

Ayez toujours à bord les moyens de repérage (3 feux rouges à main, miroir et sifflet à plus de 2 milles d'un abri).

Utilisez la VHF pour signaler aussitôt tout problème sérieux.

NAVIGATION

Restez en groupe pour pouvoir vous entraider (navigation de conserve).

Ayez à l'esprit les prévisions météo et votre situation par rapport aux heures et courants de marée.

Respectez les « priorités » des autres navires (RIPAM). Tout chef de bord est tenu d'éviter les collisions, même s'il est « privilégié ».

Pour avoir plus de conseils, www.pagayeursmarins.org

RELEVÉ DE DECISIONS

de la Réunion du Conseil d'Administration du 17 Janvier 2009 à Brech' 56

Les candidats à l'élection au CA ont été invités à participer à cette réunion

1) Dans le cadre de la préparation de l'Assemblée Générale, le CA a arrêté les comptes de l'exercice 2008 et le budget 2009
Les rapports d'activité, moral et financier ont été présentés ; Les cotisations 2010 ne sont pas modifiées par rapport à 2009

2) Le programme de travail 2009 du CA est mis au point. Il concerne :

- 1)- L'étude d'une stratégie de développement et sa réalisation
- 2)- Nos actions de défense des libertés de naviguer : réglementation, accès à l'eau et aux estrans y compris dans les espaces protégés.
- 3)- Notre communication interne et externe avec les outils suivant :
 - ° Amélioration de notre site avec une équipe autour d'André Barra
 - ° Newsletter et publicité par l'image avec création d'un autocollant logo
 - ° Amélioration de Pagaie Salée : mise en page, périodicité, diffusion
 - ° Participation à des manifestations nautiques
- 4) Compléter notre service aux adhérents avec :
 - ° Ouverture à nos adhérents des prêts d'ouvrage de la bibliothèque
 - ° Promouvoir la sécurité en mer : Campagne 2009 «J'apprends la mer» ; Information des acheteurs de kayaks.
 - ° Utilisations de notre Carte d'adhérent
- 5) Relations internationales avec traductions de nos documents fondamentaux

3) Questions diverses

- L'UNAN nous représentera au Forum organisé par la SNSM « Mer en sécurité »
- Le CA décide qu'un club regroupant par section des jeunes, des adultes, des compétiteurs pourra adhérer à notre Fédération au tarif réduit de 6€ pour chaque membre de la section concernée pratiquant la mer à condition que tous soient inscrits.
- Nous apprenons la création d'une nouvelle structure : Les pagayeurs du Levant. Félicitations et bienvenue.
- L'UNAN va adhérer à Econav et nous y représentera.

Yves Béghin

COMPTE RENDU de l'ASSEMBLÉE GENERALE du 18 Janvier 2009 à Brech' 56

Le quorum étant atteint avec 85 présents et représentés sur 252 inscrits, la séance est ouverte par Yves Béghin, en présence de Mr Bernard Vibert, président de l'UNAN, invité. Le bureau de l'assemblée est désigné.

1) Après l'approbation des procès verbaux des assemblées du 20 janvier 2008, G Colléter, vice-président présente le **rapport d'activité** dont les principaux points sont :

- La réglementation, avec la diffusion de la D240, la rédaction de tableaux précisant les matériels à embarquer et nos recommandations, la création et la diffusion de l'autocollant de pont RIPAM, la nouvelle procédure d'immatriculation.
- Notre participation à NAUTIC, salon nautique de Paris
- Les actions pour le respect et la protection de l'environnement
- Notre participation à de nombreuses réunions et/ou rendez-vous à Brest, Renne, Paris
- Notre collaboration avec l'UNAN qui vient de rééditer son Code des Bonnes Pratiques à la rédaction duquel nous avons contribué.

Au cours de l'année, l'activité de Pagayeurs Marins a été permanente et particulièrement intense.

Mis aux voix, ce rapport est adopté à l'unanimité.

2) Y. Béghin présente le **rapport moral**.

Il remercie chaleureusement les membres du Bureau pour les milliers d'heures de travail accompli et les résultats obtenus, grâce aussi à nos collaborations avec nos partenaires qui sont de plus en plus nombreux :

- L'UNAN, Union nationale des Associations de Navigateurs,
- Le CSNPSN, Conseil Supérieur de la Navigation de Plaisance et des Sports Nautiques,
- La Mission de la Plaisance du secrétariat d'Etat à la Mer,
- Le MEEDDAT pour la Campagne de communication 2009,
- L'Agence des Aires Marines Protégées et le Parc Naturel Marin de la mer d'Iroise,
- La revue Carnets d'Aventures,
- De nombreux constructeurs et revendeurs/importateurs.

Il déplore toutefois que CK/mer ait quitté notre partenariat en ne respectant plus le partage des missions défini en Assemblée Générale à St Pol en octobre 2001

« Pour sa part, Pagayeurs Marins, respectueux de sa parole, restera fidèle à ses engagements de partage des missions afin de continuer à défendre et servir les kayakistes de mer quelle que soit leur pratique :

à CK/mer la connaissance du kayak, la formation, la navigation,

à Pagayeurs Marins la réglementation, la représentation pour défendre nos libertés de naviguer »

Malgré cela, Pagayeurs Marins, Fédération de la plaisance en kayak de mer est maintenant reconnue par son niveau de compétence et devient incontournable sur certains points.

Après avoir présenté le **programme de travail 2009** du Conseil d'Administration, Y Béghin conclut :

« Dans le système commercial et administratif français, je suis maintenant convaincu que notre travail de défense de la liberté de naviguer des kayakistes et le service à leur apporter ne sera jamais terminé. Les lobbies existent avec des moyens importants.

En dehors de cette veille qui n'est efficace que si l'on a un réseau d'information ouvert, notre axe essentiel de travail est le maintien de la possibilité de faire les haltes de jour et de nuit nécessaires à notre sécurité et à notre plaisir d'être et de vivre au milieu de la nature que nous respectons en contribuant à sa protection ».

Ce rapport mis aux voix est adopté à l'unanimité

3) Le trésorier G. Van Achter présente les **comptes 2008** qui sont excédentaires grâce à :

- l'augmentation conséquente de l'effectif, qui atteint 252 membres
- les dons en espèces de 1134€
- les produits de cession des autocollants.

Le résultat est +816€ auquel s'ajoute la provision pour risques de 1134€ La trésorerie disponible, 5511€ au 31 décembre qui a presque doublé permet de faire face à des aléas.

Il présente les cotisations 2010 d'un montant inchangé.

Après débat, les comptes 2008 sont approuvés et les cotisations 2010 votés à l'unanimité.

4) Elections au Conseil d'Administration

Sont candidats :

- membres du tiers sortant : A Barra, Y Béghin, A. Montet, G. Van Achter,
- nouveaux candidats A. Bohée, D. Quentin

Tous les candidats sont élus. En décembre, JF Dao a remis sa démission n'ayant plus assez de temps disponible.

A la suite de cette élection, le CA est composé de 13 administrateurs.

5) B. Vibert , présente les dossiers en cours d'étude au CSNPSN et leur avancement :

- D240, le CSNPSN a émis un avis défavorable à la demande d'extension des dérogations de matériel d'armement pour les fédérations sportives délégataires.
- l'arrêté sur le marquage devrait être signé début avril ; son application ne pose pas de difficultés pour les kayaks.
- VHF portables < 6watts: la licence est supprimée, le droit n'est plus mis en recouvrement, l'absence de CRR n'est plus verbalisable en attendant sa suppression officielle pour les portables.
- Cartographie Le projet de cesser les impressions papier des cartes SHOM est suspendu ; Navicarte continue son activité.
- Météo en boucle et/ou alternance. Un 2ème émetteur sera mis en place à Belle-Ile cet été. La couverture de l'ensemble des côtes est prévue pour 2011.

Il informe l'Assemblée que depuis 12 mois, 4 nouvelles UNAN départementales se sont créées et termine son exposé en félicitant Pagayeurs Marins pour son activité, sa compétence qui sont reconnues et appréciées par les Administrations.

6) Questions Diverses

- Olivier Robert , fondateur du Forum kayakdemer.eu le présente ; il y a maintenant plus de 1100 membres.

Il annonce aussi la rencontre organisée à Kersaliou du 29 mai au 1^{er} juin et invite notre Fédération à y tenir un stand.

Cette proposition est acceptée.

- Un calendrier avec les horaires et hauteurs de marées est présenté ; il est vendu en librairies, visible sur le site marégraf

Des échantillons sont distribués.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, après avoir remercié les participants et intervenants, le président lève la séance à 12h .

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION et BUREAU 2009

Suite à l'Assemblée Générale du 18 Janvier 2009

Bureau :

Président	BEGHIN Yves - 66 rue Georgette Guesdon - 53000 Laval
Vice-Président	COLLETER Georges - 25 Impasse des Tourterelles - 29120 Combrit
Secrétaire	MAGRE Christian - La Maladrie - 44410 Herbignac
Secrétaire-Adjoint	MARTIN Bernard - 2 rue garde Rompsay - 17180 Périgny
Trésorier	VAN ACHTER Guy - La Moinerie - 22240 Plévénon

Membres :

BARRA André - 24 Boulevard Central - 13014 Marseille (Webmaster)
BOHEE Alain - 16 rue de Bazille - 22610 PLEUBIAN
GINGUENEAU Bernard - Le Prunet - Saint Roch - 44160 Pontchateau
LEMOINE Patrick - 5 rue G. Ropartz - 22500 Paimpol
LEROY Yves - Le Grand Moustoir - 56890 Plescop
MONTET Alain - Chemin du Cosquer - 22120 Pont-l'Abbé
QUENTIN Daniel - 4 Impasse des Champs Lambert - 89310 Chatel Gérard
VANDERRIEST Eric - Ker Gauvo - 56400 Ploemel



Compte de résultat 2008 de Pagayeurs Marins

Dépenses

Objet	Réalisé 2004	Réalisé 2005	Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008
Fournitures Administratives	62,25	154,96	248,49	280,05	92,05
Reproduction					400,00
Frais A.G.	20,00	167,20	123,47	56,00	169,43
Assurances	94,56	99,66	99,66	101,47	106,56
Communication					29,90
Autocollants RIPAM					1764,10
J.O.		28,12			0,00
Réunions	44,40		20,00		0,00
Site internet	47,60	47,60	47,60	99,45	47,68
Salon Nautique	158,25	527,81	1242,50	1310,05	1472,26
Pagaie Salée	73,44	65,47	82,30	194,45	316,30
Déplacements	106,44	29,90	39,50		0,00
Missions réceptions		131,00	62,31		0,00
Poste	281,78	285,43	210,42	135,64	407,14
Cotisation			20,00	20,00	104,00
Provision pour risque					1134,00
Dons en nature					
TOTAL	888,72	1537,15	2196,25	2197,11	6043,42

Recettes

Objet	Réalisé 2004	Réalisé 2005	Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008
Cotisations individuelles	1400,00	1160,00	1142,00	1229,00	2105,00
Cotisations associations	192,00	190,00	226,00	140,00	750,00
Cession d'autocollants					2530,00
Dons en espèces	34,00	4,00	24,00	78,00	1134,00
Remboursements A.G.	72,00	179,00	111,00	56,00	169,43
Produits financiers	77,21	91,98	100,24	97,54	171,15
Salon Nautique	484,66				0,00
Dons en nature					
TOTAL	2259,87	1624,98	1603,24	1600,54	6859,58

Résultat

Objet	Réalisé 2004	Réalisé 2005	Réalisé 2007	Réalisé 2007	Réalisé 2008
Recettes	2259,87	1624,98	1603,24	1600,54	6859,58
Dépenses	888,72	1537,15	2196,25	2197,11	6043,42
EXCEDENT	1371,15	87,83	-593,01	-596,57	816,16

TRESORERIE	31-déc.-08	31-déc.-07
Livret	4971,15	2597,54
Caisse	0,00	0,00
Compte Chèque	540,19	399,67
TOTAL	5511,34	2997,21
dont cotisations 2009	308,00	





Nos Actions au Salon Nautique de Paris :

Du 5 au 14 Décembre 2008

Son nouveau nom est « NAUTIC »

Comme chaque année, notre participation à ce salon a une grande importance pour contribuer à réaliser nos objectifs, et nous y consacrons une grande partie des cotisations et beaucoup d'efforts de bénévoles.

En particulier, l'organisation, la décoration, l'installation, le repliement, par Muriel Robert et Bernard Leroy-Richard, avec comme décorateur Bertrand Le Goac. Et Christian Magré pour les oriflammes

Pour les membres de la FPKM qui nous y ont rendu visite, ils ont vu les grandes oriflammes, les pagaies, les panneaux. Pour ceux qui n'ont pas pu venir, quelques photos sont visibles sur le site.

Il y a deux volets importants :

- Tout d'abord diffuser l'information, oralement et complétée par la remise de documents précis sur la réglementation, la sécurité et le respect de l'environnement aux kayakistes de toutes les régions de France ainsi qu'aux étrangers de passage, qu'ils soient expérimentés, pratiquants occasionnels, ou même débutants qui n'ont jamais pratiqué le kayak et qui envisagent d'en acheter un. C'est la possibilité également de prendre contact ou de garder le contact avec des responsables de raids et randonnées en kayak de mer sur de multiples côtes, du Spitzberg aux îles de Grèce, de l'Océanie au Canada et la Nouvelle-Zélande, etc. Point à souligner, Pagayeurs Marins était la seule Fédération présente, représentative des différentes pratiques du kayak de mer.

Ensuite, la possibilité de pouvoir prendre des rendez-vous et des contacts, de participer et/d'organiser des réunions avec divers organismes qui sont concernés par le kayak de mer et ses pratiquants, notamment cette année :

- Le Chargé de Mission de la Plaisance du Ministère de la mer,
- Le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire (MEEDDAT),
- Le Conseil Supérieur de la Plaisance et des Sports Nautiques
- L'Agence des aires marines protégées, et le Parc naturel marin d'Iroise,
- La SNSM,
- l'ENV (Ecole Nationale de Voile),
- l'UNAN
- et bien sûr les constructeurs de kayaks de mer et les importateurs et vendeurs de kayaks et d'équipements divers
- et de visiter les stands des vendeurs d'équipements pour présenter les nouveautés dans Pagaie Salée.

Nous avons rencontré aussi des représentants d'associations

Econav
 Fondation Nicolas Hulot
 Voile de Neptune
 Conservatoire du littoral
 Scouts Marins
 Clubs et associations de kayakistes

Après le salon nous avons consolidé par courrier les informations demandées, données ou à recevoir.

Toutes ces actions sont possibles parce que les membres du Bureau sont pratiquement présents pendant la durée du Salon, ceci bénévolement c'est-à-dire sans remboursement des frais de déplacement qui sont assumés par chacun.



PRÉSENTATION DE L'AUTOCOLLANT RESUMÉ DES REGLES DE BARRE ET DE BALISAGE

Balisage maritime système "A.I.S.M."
Région A
Document sur le balisage reproduit avec l'autorisation du Ministère de l'Écologie du Développement et de l'Aménagement Durable

MARQUES LATÉRALES

Bâbord (rouge) / Port (vert)

CAS PARTICULIER
du large vers la terre

MARQUES CARDINALES

Feu blanc / scintillement rapide ou scintillement

DANGER ISOLE


MARQUES D'EAUX SAINES

MARQUES SPÉCIALES

Fédération de la Plaisance en Kayak de Mer

Affiliée à l'UNAN

fpkm@pagayeursmarins.org
www.pagayeursmarins.org



Édité par la Fédération de la Plaisance en kayak de mer. Tous droits de reproduction réservés.

Signaux de Pagaie	Règles de barre et de route pour les kayaks de mer
<p>Attention 1 coup de sifflet bref</p> <p>Venez 2 coups de sifflet brefs</p> <p>Attendez 1 coup de sifflet long</p> <p>Détresse ! May-Day ! Son émis en continu</p>	<p>* En route assurer une veille permanente et notamment vérifier qu'il n'y a pas de route collision avec tout autre navire quel qu'il soit (relevements à intervalles réguliers).</p> <p>* En cas de doute et malgré la vitesse supérieure très probable de l'autre navire, changer de cap pour éviter tout abordage. Manœuvrer franchement (variation de cap supérieure à 60°)</p> <p>* Naviguer toujours en bordure des chenaux balisés. Pour traverser des chenaux, les couper perpendiculairement et rapidement en vérifiant que cela ne gêne pas d'autres navires. Au départ d'une plage, comme à l'arrivée, respecter le balisage en place.</p> <p>* En cas de navigation par temps de brume ou brouillard, émettre un signal sonore efficace à des intervalles ne dépassant pas deux minutes (corne, sifflet à roulette, ...).</p> <p>* En cas de navigation nocturne, se signaler par une lampe torche ou un fanal blanc.</p> <p>* En cas de navigation en flottille, rester groupés à moins de 10 mètres l'un de l'autre.</p> <p>* Entre kayaks, le privilège tribord s'applique dans tous les cas, ainsi que le privilège du rattrapé sur le rattrapé (angle arrière de 135°), comme le croisement bâbord sur bâbord dans un face à face.</p>

FPKM - 28-10-2008

L'article D240-3.08 §8 et 9 du nouvel arrêté stipule que les navires navigants au-delà de 2 milles doivent avoir à bord, » éventuellement sous forme de plaquette autocollante :

- le règlement international pour prévenir les abordages en mer (RIPAM) (*)
- un document décrivant le système de balisage de la zone fréquentée.»

Constatant qu'un tel document adapté aux spécificités du kayak de mer (contenu, dimensions, autocollants) n'existait pas sur le marché, dès novembre 2007, la F.P.K.M a décidé d'en concevoir un pour le diffuser aux kayakistes

Après plusieurs mois de travail, l'autocollant reproduit ci-dessous, en noir et blanc et dans un format légèrement réduit (dimensions réelles 185X170), a été présenté aux autorités compétentes qui n'ont pas fait d'observations.

L'autocollant imprimé en quadrichromie, sera **obligatoire à partir du 15 avril 2008**. Pour améliorer la sécurité en kayak, nous y avons ajouté les signaux à la pagaie et les signaux sonores. La petite taille de cet autocollant va vous permettre de le placer sur le pont de votre kayak de mer. Le bon de commande est au verso ou téléchargeable sur notre site www.pagayeursmarins.org

(*) Le RIPAM est un gros livre, ainsi que celui présentant les règles de balisage
Par ailleurs, la FPKM met à la disposition de ses adhérents la liste complète du matériel de sécurité obligatoire.



BON DE COMMANDE AUTOCOLLANT DE PONT

Je soussigné, passe commande à la FPKM de l'**autocollant** résumant le Règlement international pour prévenir les abordages en mer et les règles de balisage maritime. Ce document polychrome en vinyle, format 185X170 à coller sur le pont ou un support répond aux prescriptions spécifiques de la D240 pour le kayak de mer. **Sa présence est obligatoire** pour toute navigation en kayak au delà de 2 milles d'un abri. A cet autocollant sera jointe une note papier PM/NI/08.008/GC précisant certains privilèges de barre. Les prix ci-dessous sont franco de port et emballage en France métropolitaine

Faire une croix dans la case choisie.

4,50 € un exemplaire, tarif réduit réservé aux adhérents de la FPKM à jour de cotisation

6€ un exemplaire

49€ le lot de 12 exemplaires

nous consulter à partir de 37 exemplaires

Nom, Prénom

Adresse pour l'envoi

Téléphone.....

Date

Signature

Bulletin à compléter et à adresser accompagné du règlement par chèque libellé à l'ordre de « FPKM, Pagaieurs Marins » au trésorier Guy Van Achter, La Moinerie, 22240 PLEVENON

Tableau des Cotisations 2010 et des représentations en Assemblée Générale

Membres	Cotisations 2010	Représentation en AG
<u>Associations</u> , Personne morale adhérent à PM <u>avec tous ses membres</u>	20 euros pour l'association + 6 euros par membre	1 association = 1 Voix + les voix de tous ses membres (cf 2-1 ci-dessous)
<u>Association</u> , personne morale,	20 euros pour l'association (1)	1 association = 1 voix
Individuel	18 euros	
Conjoint ou enfant	6 euros	1 personne = 1 voix
d'honneur	dispensé	1 personne = 1 voix
Professionnels, personnes physiques ou morales	20 euros	1 personne = 1 voix

(1) Il n'y a plus de réduction quand l'association n'encaisse la cotisation que d'une partie de ses membres.

Limitation du nombre de voix par porteur

Personnes physiques

-Le nombre de pouvoir par personne physique est limité à 3 (soit 4 voix avec la sienne)

Personne morale association

Dans tous les cas, le nombre de voix portées par une association est plafonné à 24 % du nombre de membres présents et représentés à l'assemblée générale

2.1 adhérent avec tous ses membres : autant de voix que d'adhérents + une

2.2 adhérent seule, sans ses membres : autant de voix que d'adhérents inscrits directement à la FPKM lui ayant donné pouvoir + une

Tableau approuvé par l'Assemblée générale Ordinaire du 18 Janvier 2009



BULLETIN D'ADHÉSION 2009

Je soussigné adhère à la Fédération de la Plaisance en Kayak de Mer (F P K M) .en tant que (faire une croix dans la case choisie):

18 € Pratiquant adhérent directement, 6 € pour le conjoint ou enfant

20 € Association (personne morale) + 6 €/personne si elle inscrit tous ses membres à la FPKM

20 € Professionnels du kayak de mer (commerçant, constructeur, etc...)

Nom **ou** raison sociale :

Prénom : Date de naissance: .../.../... (sauf personnes morales)

Adresse :

.....

Téléphone : Mobile : Fax :

E.mail :

Club ou association dont je suis membre.....

Adresse

1) Conditions de réception du bulletin interne **PAGAIE SALEE**

Je désire le recevoir * - par mail (Couleur) - sur papier, par courrier postal (Noir et blanc)

2) Autorisation de publication * entourer votre choix

J'autorise la publication de mes coordonnées dans l'annuaire interne des membres de la Fédération de la Plaisance en Kayak de Mer * - Oui - Non

DATE : / /

SIGNATURE

Nota Notre fédération est habilitée à établir des **certificats** fiscaux de dons. ; 66% du montant du don (mais pas de la cotisation) est déductible du montant de l'impôt sur le revenu des personnes physiques dans une limite fixée chaque année par la loi de finance. Exemple : un don de 50 euros ne vous coûtera que 17 euros. Cotisation st don peuvent être regroupés sur le même chèque.

Bulletin à compléter et à adresser, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de :
«FPKM-Pagayeurs Marins » à Guy Van Achter, Trésorier –La Moinerie 22240 PLEVENON
E-mail guy.vanachter@free.fr

Programme FORUM 2009

V2.5

Organisation: Kayakdemer.eu

Château de Kersalliou, Route de Roscoff 29250 Saint Pol de Léon

Open Bateau Rouge


Samedi 30 Mai 2009

A accueil	Briefing en commun 9.00 - 9.30	9.30 -10.30	Pause	11.00 -12.15	Déjeuner en commun 12.15 - 14h	14.00 -15.30	Pause	16.00 -17.30	Après des spécialités 19.00 - 21.00	Corse Sardaine J Capdevielle - 21.00 - 22.30
		Multimedia Salle Bannec Vidéo Kayak de Mer Paul Vaillant		Multimedia Bannec L'Ecosse en Kayak Alain Hemeury		Atelier pêche Ouessant Faire une ligne à 15 € (1) Olivier Robert		Pratique Point Parking Eskimotage et compagnie Eric Olivier		
		Atelier Salle Bréhat Notions de Navigation Jean Marc Janvier	Atelier Bréhat Navigation - Tracer une route Jean Marc Janvier	Atelier Bréhat Matériels de sécurité	Atelier Bannec Les algues marines Bernard de Kerdreil					
		Pratique Atelier Gilsee Thomas Hamon, Yann Lemoine, Paul Vaillant	RDV Salle Bannec	Atelier Bréhat Olivier Parsy						
		Pratique Sortie Kayak 1/2 Journée Thierry David	Point Parking							
		Bale de Morlaix Découverte	Journée complète de navigation Guy Van Achter / Philippe Landrein		Point Parking					
		Bale de Morlaix	Journée complète de pêche à la canne Guillaume Desaize		Point Parking					

Dimanche 31 Mai 2009

Petit déjeuner en commun - 8.00	Meteo & Briefing - 9.00	9.30 -10.30	Pause	11.00 -12.15	Repas libre - 12.30 - 13.30	14.00 -15.30	Pause	16.00 -17.30	Restaurant Dîner en commun 19.00 - 20.00	Tour de Bretagne JM Janvier - 20.15 - 21.30
		Multimedia Bannec Le Kayak Postal Jean Capdevielle		Multimedia Bannec Irlande en kayak Jean Marc Janvier		Multimedia Bannec Matériel Photo et Video Paul Vaillant		Atelier Bréhat Paddle float et autorécupération Jean Marc Janvier		
		Atelier Bréhat Ornithologie Guy Van Achter	Atelier Bréhat Améliorer son pagayage Philippe Landrein	Atelier Bréhat Quel plan pour construire son bateau?	Atelier Bannec Surf-ski Didier Plouhinec (à confirmer)					
		Pratique Cuisiner en randonnée (3) Muriel Robert	Point Camping	Pratique Comment faire une voile pour Kayak (2) Eric Olivier	Ouessant					
		Pratique Réussir sa randonnée / Avant Pendant Après Jean Marc Janvier	Ouessant	Pratique Olivier Parsy	Point Parking					
		Bale de Morlaix	Fabriquer une pagale bois (4) Yann Lemoine		Lavezzl					
		Kersalliou - Ile de Balz	Journée complète de navigation Thierry David / Alain Hemeury		Point Parking					

Lundi 1^{er} Juin 2009

Petit déjeuner en commun - 8.00	Meteo & Briefing - 9.00	9.30 - 17.00								Techniques de sauvetages
		Associations		Mini-salon du kayak de mer Animations, Démonstrations, Sauvetages				Constructeurs		
		 PEUPLE NOMADE		 PAGAYEURS MARINS		 POINT 66		 bekayak		 kerlo
		Ateliers: Kayak Groenlandais Equipement de sécurité (5)		 Carnets d'Aventures Le Voyage Nature Magazine				 le canotier		
		Marée coeff.: 68 30-mai Matin PM 11h 32 Soir BM 17h 30		61 31-mai PM 12h 36 BM 18h 42		58 01-juin PM 13h 42 BM 19h 52				

- (1) Atelier pour monter ou améliorer une ligne de traîne en kayak. Prévoir 15 € pour ceux qui veulent que le matériel leur soit fourni.
 - (2) Atelier pour monter une voile en kayak. Se procurer le kit conseillé par Eric pour construire une voile + Participants qui veulent apprendre.
 - (3) Atelier pour apprendre à cuisiner des produits frais suivi de la dégustation pour le repas de midi. Prévoir matériel de cuisson de randonnée (popote)
 - (4) Atelier pour fabriquer une pagale. Prévoir 50 € pour ceux qui veulent que le matériel leur soit fourni.
 - (5) Ceux qui le souhaite présente leur bateau avec le matériel de sécurité pour une discussion collective sur la sécurité.
- Demandes de renseignements et inscriptions : Muriel Tel 06 64 14 60 96**

Kayak de mer Forum 2009

Formulaire d'inscription (1 formulaire par personne) à remplir et renvoyer	
30, 31 Mai & 1 ^{er} Juin 2009	
Château de Kersaliou, Route de Roscoff 29250 Saint Pol de Léon Tél : 02 98 88 01 54	
Nom :	
Prénom :	
Pseudo sur www.kayakdemer.eu :	
Adresse :	
Code postal :	
Commune :	
Téléphone fixe :	
Téléphone mobile :	
Email :	
Niveau Kayak de mer :	débutant moyen confirmé (Entourer la bonne mention)
Votre horaire d'arrivée :	Vendredi 29 mai : 18h 19h 20h 21h 22h (Entourer la bonne mention) Samedi 30 mai : 7h 8h (Il est préférable d'arriver le vendredi)
Je souhaite participer aux ateliers suivants:	

Règlement à l'ordre de « Rêves de Mer » **avant le 31 MARS** à renvoyer à :

<table border="1"> <tr> <td>Demi-pension chambres au château: petit déjeuner du dimanche et lundi matin repas du samedi midi et dimanche soir</td> <td>110 €</td> </tr> <tr> <td>Demi-pension sous tente au château: petit déjeuner du dimanche et lundi matin repas du samedi midi et dimanche soir</td> <td>80 €</td> </tr> <tr> <td>Enfants de 5 ans à 18 ans</td> <td>50 €</td> </tr> <tr> <td>Autres cas ci dessous tarif unique:</td> <td>45 €</td> </tr> </table> <p>Cochez les bonnes cases pour réserver les repas:</p> <table> <tr> <td><input type="checkbox"/> 30/05 sans repas</td> <td><input type="checkbox"/> 31/05 sans repas</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> 30/05 avec repas</td> <td><input type="checkbox"/> 31/05 avec repas</td> </tr> </table> <p>Précisez votre logement: Camping de Trologot, Camping Ar Kléguer, chez la famille, en gîte :</p>	Demi-pension chambres au château: petit déjeuner du dimanche et lundi matin repas du samedi midi et dimanche soir	110 €	Demi-pension sous tente au château: petit déjeuner du dimanche et lundi matin repas du samedi midi et dimanche soir	80 €	Enfants de 5 ans à 18 ans	50 €	Autres cas ci dessous tarif unique:	45 €	<input type="checkbox"/> 30/05 sans repas	<input type="checkbox"/> 31/05 sans repas	<input type="checkbox"/> 30/05 avec repas	<input type="checkbox"/> 31/05 avec repas	<p>Inscription à renvoyer à : Muriel ROBERT 16 quai Pierre Brossolette 94340 Joinville le Pont</p> <p>Email: muriel.robert@kayakdemer.eu Téléphone: 06 84 14 60 96 Précisions: http://www.kayakdemer.eu/forum/forumdisplay.php?f=50 Annulation possible qu'en cas de force majeure. Dans les autres cas, l'inscription restera due.</p> <p>- Les inscriptions seront prise en compte 1° A la suite de l'encaissement de la totalité du montant 2° Qu'après la signature de la décharge qui doit être jointe à l'inscription. 3° A la suite de la préinscription aux ateliers du programme du Forum</p>
Demi-pension chambres au château: petit déjeuner du dimanche et lundi matin repas du samedi midi et dimanche soir	110 €												
Demi-pension sous tente au château: petit déjeuner du dimanche et lundi matin repas du samedi midi et dimanche soir	80 €												
Enfants de 5 ans à 18 ans	50 €												
Autres cas ci dessous tarif unique:	45 €												
<input type="checkbox"/> 30/05 sans repas	<input type="checkbox"/> 31/05 sans repas												
<input type="checkbox"/> 30/05 avec repas	<input type="checkbox"/> 31/05 avec repas												
<p>Informations importantes: Le nombre d'inscription est limité. Date limite d'inscription le 31 mars 2009. Equipement de navigation : Aucun équipement ne sera fourni. Vous devez venir avec vos équipements. Location de kayak : S'adresser à Thierry de Bekayak. Tel : 02 98 67 06 13 Participation : Les ateliers ne sont pas conseillés aux enfant de moins de 16 ans, ou à des débutants qui peuvent rencontrer des difficultés de navigation. Les enfants peuvent accompagner leurs parents . Pour pouvoir participer aux ateliers il faut s'être acquitter des frais de participation. Cette participation couvre entre autre la mise à disposition du site du Château et des salles de réunions. Le respect des horaires des ateliers est demandé tant aux animateurs qu'aux participants.</p>													